

COMMENT REpondre A UNE CONSULTATION DE LA VILLE ?

Pour répondre à nos consultations, une seule plateforme de dématérialisation est utilisée par la Ville de Clamart. Vous pouvez ainsi réaliser toutes les opérations sur le site : **e-marchespublics.com**. Au préalable il est nécessaire de créer un compte pour avoir accès aux consultations. L'accès à cette plateforme est **gratuit** pour les opérateurs économiques.

Depuis le 1^{er} octobre 2018 les réponses aux consultations de la Ville de Clamart doivent être dématérialisées. **L'envoi de plis papier n'est plus autorisé par la réglementation.**

Le règlement de la consultation est le document central vous permettant de trouver des réponses sur les modalités de remise des plis :

- **Concernant les candidatures**

- La transmission d'informations et renseignements demandés dans le règlement de la consultation comme l'effectif annuel moyen, le matériel technique, le chiffre d'affaires...
- Pour vous aider dans votre réponse, vous pouvez utiliser les formulaires mis à disposition par le ministère des Finances et de l'économie à l'adresse suivante : <https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/recherche?keyword=dc2>
- En cas d'oubli de pièces ou renseignements, la Ville de Clamart **peut procéder à une demande de compléments** aux candidats dont la candidature est incomplète.

- **Concernant les offres**

- La remise d'un acte d'engagement avec ses annexes (bordereau des prix unitaires ou décomposition du prix global et forfaitaire).
- La communication d'un mémoire technique.
- La communication de toute autre pièce listée dans le règlement de la consultation.
- En cas d'oubli de pièces demandées, la Ville de Clamart peut procéder à une régularisation de l'offre **sous certaines conditions**.

Afin de remettre un pli comprenant les éléments de candidature et d'offre, il suffit de suivre les instructions mentionnées dans le règlement de la consultation.

Les équipes de la Direction de la commande publique se tiennent à votre disposition pour répondre à toutes vos questions. Vous pouvez nous contacter à l'adresse suivante : **marchespublics@clamart.fr**